

## **POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

*Suspension de la livraison du courrier*

### **Des mesures mises en place à Saguenay**

**Saguenay, le 2 octobre 2025** - Le conflit de travail qui cause actuellement la suspension des services de livraison du courrier chez Postes Canada a rendu nécessaire la mise sur pied de solutions alternatives pour certains services de la Ville de Saguenay.

Ainsi, nous invitons les citoyens à acheminer leurs documents par courriel aux différents services municipaux, lorsque cela est possible. Lorsqu'il s'agit de colis ou autres documents ne pouvant être transmis par voie électronique, il est possible de se présenter au comptoir du service concerné ou d'utiliser toute autre méthode de livraison (services privés). Voici les adresses courriel des services touchés par cette mesure :

- Comptes à payer : [tresorerie@ville.saguenay.qc.ca](mailto:tresorerie@ville.saguenay.qc.ca)
- Comptes à recevoir : [taxation@ville.saguenay.qc.ca](mailto:taxation@ville.saguenay.qc.ca)
- Cour municipale/constats d'infraction : [courmunicipale@ville.saguenay.qc.ca](mailto:courmunicipale@ville.saguenay.qc.ca)
- Réclamation : [reclamation@ville.saguenay.qc.ca](mailto:reclamation@ville.saguenay.qc.ca)
- Hydro-Jonquière : [hydrojonquiere@ville.saguenay.qc.ca](mailto:hydrojonquiere@ville.saguenay.qc.ca)

Par ailleurs, en ce qui concerne la facturation des services d'électricité **d'Hydro-Jonquière**, nous vous invitons à souscrire au service de facturation en ligne, si ce n'est déjà fait, pour recevoir votre compte par courriel : [hydrojonquiere.saguenay.ca](http://hydrojonquiere.saguenay.ca), et à effectuer votre paiement en ligne par le biais de votre institution financière.

Afin d'éviter des retards dans les **paiements de vos comptes de taxes**, nous vous invitons à procéder à ceux-ci par internet par le biais de votre institution financières. Dans l'impossibilité, il sera exceptionnellement possible de déposer vos chèques au comptoir de services situé à l'hôtel de ville de Saguenay.

Pour la **cour municipale** (constats d'infraction), les personnes désirant effectuer un paiement (incluant le versement des ententes de paiement) sont invitées à utiliser un autre mode de paiement afin de s'assurer que leur paiement soit reçu dans les délais requis. Pour connaître les modalités de paiement disponibles, veuillez consulter le site [contravention.saguenay.ca](http://contravention.saguenay.ca) ou contactez la cour municipale au 418 698-3160. Il est à noter que les délais de paiement demeurent les mêmes.

Nous invitons les personnes ayant transmis un paiement ou tout document par la poste dans les derniers jours à communiquer avec la cour municipale pour en confirmer la réception.

Vous pouvez transmettre votre **plaidoyer** par courriel à [cm@ville.saguenay.qc.ca](mailto:cm@ville.saguenay.qc.ca) ou en personne directement à la cour municipale. Si vous avez transmis un plaidoyer de non-culpabilité et que vous êtes en attente d'une date d'audition, veuillez communiquer avec la cour municipale au 418 698-3160. Toutes les audiences sont maintenues.

De la même façon, vous pouvez également recevoir par courriel les avis de retard ou les factures émises par les **bibliothèques de Saguenay**. Pour ajouter votre courriel à votre dossier d'utilisateur, veuillez composer le 418 698-5350.

**Il est à noter que la date d'échéance des factures demeure la même dans tous les cas.**

-30-

Source :

Service des communications

Ligne médias : 418 54MEDIA

(418 546-3342)